

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 FÉVRIER 2021

Selon l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 4 Novembre 2020, (applicable à compter du 31 octobre 2020 et jusqu'au terme de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le décret n°2020-1527 du 14 Octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire et prorogé dans les conditions prévues à l'article L.3131-14 du Code de la Santé Publique), « ....le Maire (...) peut décider de réunir l'organe délibérant en tout lieu, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité (..) »

L'article 4 du décret n° 2020-1310 du 29 Octobre 2020 autorise les sorties pendant le couvre-feu à la fois pour les déplacements professionnels et pour ceux qui répondent à une convocation administrative.

Aussi, les élus et les personnes non élues assurant le secrétariat de séance peuvent « se déplacer pour participer à des missions d'intérêt général munis d'une attestation et assister aux séances des organes délibérants au-delà de 20 heures ».

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux Février, à 20 h, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vorey Sur Arzon, se sont réunis, sur convocation des élus en date du dix-huit Février deux mille vingt et un, en session ordinaire dans la salle polyvalente Philibert BESSON, sous la Présidence de Madame Cécile GALLIEN, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

**Présent(e)s** : Cécile GALLIEN, Gilles DODET, Chantal MEURICE, Didier SABY, Martine MANSUY, Reynald CORDIER, Edith DELABRE, Jannick COLIBERT, Mikaël GRAND, Maxime CONDON, Grégory NOËL, Maxime CONDON, Gilles COLLANGE, Daniel POMMIER et Marielle HILAIRE.

Membres : - exercice : **15**  
- présents : **15**  
- représentés : **0**  
- absents/excusés : **0**

**Secrétaire de séance** : Madame Martine MANSUY

.....  
**Déclaration d'Intention d'Aliéner**

Madame Chantal Meurice informe le Conseil municipal que six Déclarations d'Intention d'Aliéner sont parvenues en mairie et concernent les biens suivants :

Parcelles cadastrées section B n°323 et 975 situées à Flacelaire ; AH n°360 située à Pranigoux ; AK n°151 et n°160 situées à Vertaure ; AC n°253 et n°254 situées à Laroue et AI n°164 et n°163 situées Route de Vertaure.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles précitées.

Concernant les parcelles AY n°131 et n°132 situées à Champ de la Fouant, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption et informe le nouvel acquéreur de l'existence dans le Plan Local d'Urbanisme, d'un emplacement réservé sur un petit morceau de terrain situé au nord de la parcelle cadastrée AY n°131 pour les motifs suivants « Création d'un chemin d'accès aux espaces agricoles ».

**Proposition d'achat de panneaux lumineux**

Madame la Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la somme de 27 157 € avait été prévue pour l'achat de panneaux d'information et laisse la parole à Jannick Collibert, Conseillère municipale déléguée

Après une présentation détaillée des panneaux lumineux (fiche technique, poids, hauteur, connexion, format d'affichage, définition en pixel, angle de lecture, luminosité en led, consommation, couleurs, les garanties, l'installation...) et des besoins de la commune, des devis sont présentés aux membres du conseil municipal dont IDSYSTHEME pour un montant

de 16 930 € HT auxquels s'ajoutent 600 € de levage et 20 euros mensuels de carte Sim et PRISMAFLEX pour un montant total de 22 633 € HT.

Les services techniques s'occuperont de sceller le socle de réception du panneau lumineux.

Jannick Colibert propose aux membres du Conseil d'installer le panneau lumineux double face ouvert du côté de la place des Moulettes, de sorte à ce que les automobilistes venant du Puy ou de Chamalière puissent le voir. Elle informe que le panneau lumineux peut être connecté au site de la préfecture, au site de la météo (AccuWeather) et qu'il y a la possibilité de diffuser une bande annonce. Il y a un lien entre le site internet de la commune et le panneau lumineux et une planification des événements peut se faire deux mois à l'avance.

Elle explique que la commune peut aussi vendre un emplacement publicitaire sur le panneau.

Janick Colibert répond à la question posée par Marielle Hilaire sur la différence de prix et Daniel Pommier s'inquiète du vandalisme. Gilles Collange demande s'il existe des solutions pour que des téléphones (téléphones dans les commerces par exemple) puissent être connectés au panneau lumineux de sorte à recevoir les informations. Janick Colibert fournira une réponse.

Au vu de tous ces éléments, le Conseil municipal à l'unanimité approuve l'achat du panneau lumineux double auprès de l'entreprise IDSYSTHEME

### **Bâtiment AH 68 : Baux précaires**

Madame la Maire rappelle que l'EPFSmaf s'est porté acquéreur en 2019 pour le compte de la Commune de Vorey, du local de l'ex-brocante

Deux personnes sont intéressées pour louer le local. Il s'agit d'Aurélié Lozano, Histoire d'armoires, qui souhaite installer sa friperie en rez de chaussée et d'Aurore Duran, qui veut installer son atelier de tatouage à l'étage. Cécile Gallien précise que le coût restant à payer pour la commune est de 37 156.15 € (Achat - les aides FISAC+ Travaux).

Suite aux échanges avec les preneuses, et afin de faciliter le démarrage de leur activité, il est proposé de signer un bail précaire pour une durée d'un an et d'appliquer un loyer mensuel, hors fluides, d'un montant de 160 € à Aurélié Lozano et de 40 € à Aurore Duran. Elle précise, que pour l'instant ce loyer ne couvrirait pas l'annuité d'emprunt (38736.94 € jusqu'en 2027) et pour répondre à Gilles Collange, précise que le loyer de démarrage sur un an serait revu les années suivantes.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition de location à Aurélié Lozano et Aurore Duran.

### **Bâtiment AH 618 : Choix du locataire et du loyer**

Madame la Maire rappelle que la commune a confié à l'EPFSmaf l'achat du bâtiment de l'ancienne presse estimé à 105 000 €. La vente devrait avoir lieu au début du mois d'Avril.

Elle explique que les 40 000 euros obtenus du Département seront déduits du prix de vente, pour le remboursement des annuités à l'EPFSmaf et qu'une convention tripartite (Département/EPFSmaf/Commune) sera signée en ce sens.

Elle informe qu'en Novembre 2020, Monsieur et Madame Grandjean ont demandé à la Commune de louer ce local pour y installer un laboratoire de pâtisserie et la vente de pains au rez de chaussée et s'installer dans l'appartement de l'étage.

Des devis pour des travaux de rénovation/mise aux normes ont été réalisés pour près de 17 000 € et Monsieur et Madame Grandjean investiront la même somme, pour équiper le laboratoire.

Madame la Maire propose un loyer de 850 € mensuel, hors fluides répartis de la sorte : 400 € mensuel pour le laboratoire et le commerce et 450 € mensuels pour l'appartement.

Elle précise qu'en 8 ans, l'achat du bâtiment et les travaux seront amortis.

Le Conseil municipal, avec une abstention (Gilles Collange) et 14 voix pour, valide la location de l'ancienne presse à Monsieur et Madame Grandjean pour un loyer total mensuel

de 850 € hors fluides (400 € mensuel pour le laboratoire et le commerce et 450 € mensuels pour l'appartement).

**Rénovation de la charpente de l'Église : Estimation des travaux, lancement de la souscription, convention de financement avec la Fondation du patrimoine et le Conseil Régional Aura, et marché public ;**

Madame la Maire informe qu'en septembre 2019, il a été confié au bureau d'étude structure Rochard une mission de maîtrise d'œuvre concernant la confortation de la charpente de l'église.

Elle rappelle que les vieux entrants (1872) de l'Église utilisés entre 1955 et 1997 pour sa rénovation, ont dû être consolidés en urgence en 2016.

Ces travaux provisoires ne pouvant pas pallier définitivement aux désordres engendrés par la vétusté, il faut aujourd'hui remplacer les pièces en bois défectueuses, et en particulier celles des fermes, tout en amenant une conception structurelle adaptée aux circonstances et à la géométrie de l'édifice. Y compris la partie charpente du chœur difficile d'accès par les combles. Les travaux nécessiteront un passage « par le haut » c'est-à-dire avec dépose au moins partielle de la couverture en place.

Le 15 Février 2021, un point a été fait avec le Bureau d'étude structure Rochard et l'opération de rénovation portera sur la reprise de « l'abside- charpente et couverture » et « des plâtrerie-peinture ». Un marché public sera lancé le 1<sup>er</sup> Mars 2021 de sorte à pouvoir commencer les travaux après la période estivale. Le coût estimatif du projet est de 89 600.07 € HT.

Madame la Maire informe que le Département a alloué une aide de 25 200 € et l'État, une subvention de 28 312 €.et qu'une souscription publique a été ouverte.

De plus, dans le cadre du partenariat de la fondation du Patrimoine avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, une subvention de 30 000 € peut être attribuée à la commune pour les travaux de rénovation de l'Église.

Pour ce faire la signature d'une convention de financement entre la Région AURA et la Commune de Vorey est nécessaire, Madame la maire propose aux membres du Conseil de la signer et précise que le versement de cette aide financière est soumis au lancement d'une souscription publique qui doit avoir permis de collecter au moins 5% du montant des travaux HT.

Les membres du Conseil municipal approuve à l'unanimité le lancement de la souscription publique, la signature de la convention avec la Région AURA et le lancement du marché public relatif aux travaux de rénovation de l'Église, dont les travaux devraient se dérouler après l'été pour gêner le moins possible les offices.

**Point sur l'estimation de la réfection de la passerelle sur l'Arzon par l'EPAGE**

Madame la Maire rappelle le projet de réfection de la passerelle sur l'Arzon selon lequel cette passerelle sera détruite et reconstruite au même endroit. Pour ce faire, une convention de financement de l'étude de dimensionnement d'une nouvelle passerelle sur la commune de Vorey afin de rétablir la continuité écologique avait été signée entre l'EPAGE, la Commune et la CAPEV. Le dossier sollicite une aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 80 %. Néanmoins, cette convention doit faire l'objet d'une modification suite à la demande d'une étude géotechnique par les bureaux d'études AB2R et SGI en charge du dimensionnement de ce nouvel ouvrage.

Madame la Maire présente aux membres du Conseil l'avenant à cette convention et informe que cette modification entraine une augmentation de la participation financière de la commune de Vorey, près de 4 000 € (la participation de la CAPEV restant la même qu'avant cet avenant).

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité cet avenant et autorise Madame la Maire à le signer.

### **Vente d'un terrain communal Route de Bellevue**

Madame la Maire informe les membres du conseil que Madame Bernach Nadia a réservé un des terrains communaux situés Route de Bellevue, Avenue Marie Goy, afin d'y faire construire une maison.

Madame la Maire rappelle que ce terrain (cadastré AD n°418) a une surface de 835 m<sup>2</sup> et qu'il est vendu au prix net de 29 € le mètre carré (soit un total de 24 2150 €). Elle explique que ce terrain fait l'objet d'une autorisation de servitude de réseaux du propriétaire, Patrick Eyraud, du terrain voisin (cadastré AD n°419) et que les viabilisations des deux parcelles sont estimées à 5 556 € (selon le devis indiqué dans la délibération du 3 Décembre 2018).

Madame la Maire informe que Madame Bernach devra s'acquitter pour moitié du montant des viabilisations (soit 2 778 €) et que ce montant s'ajoutera au prix de vente de ce terrain. Elle précise que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Les membres du conseil municipal valide à l'unanimité la vente de ce terrain et les frais inhérents, à Madame Bernach. Nadia.

Madame la Maire informe qu'il y a des demandes d'achat de terrain et qu'il reste un dernier terrain communal de 949 m<sup>2</sup> à vendre, avec une belle vue, un accès privatif et les réseaux à proximité. La maison devra être construite en haut du terrain.

### **Pôle de santé : Location du bureau disponible**

Madame la Maire informe les membres du conseil qu'un couple d'auto-entrepreneur, professionnels de santé, souhaite développer son activité sur Vorey. Il s'agit de Monsieur Joubert Pierre, Psycho généalogiste et Madame Fiorese Jocelyne, Réflexologue palmaire et plantaire.

Il est proposé de leur louer le bureau libre au Pôle de santé pour un montant de 267.74 € mensuels (187.74 € de loyer et 80 € de provision pour charge et consommation). Elle informe que le ménage à l'intérieur des bureaux est fait par le professionnel et que les parties communes et l'ascenseur sont organisés par la Commune.

Cette proposition est validée à l'unanimité par le conseil municipal.

Madame la Maire informe que Aurélie Baron (médecin généraliste) cherche un ou une remplaçant(e) provisoire.

Elle explique que les médecins du Pôle de santé seraient intéressés pour mettre en place un secrétariat partagé, peut être à l'entrée du Pôle.

Madame la Maire fait le point sur la vaccination des plus de 75 ans, résidant sur Vorey. La commune les a donc appelés et 176 souhaitent se faire vacciner. Cette liste détaillée est remontée le 21 Janvier à la cellule COVID, Hôpital du Puy. Cette dernière garde les doses de vaccin et gère les vaccinations au Stade Massot. La cellule Covid appellera les + de 75 ans cette semaine pour leur caler un rendez-vous.

La Commune a donc organisé avec Reynald Cordier, le transport de 40 personnes non motorisées avec le mini bus prêté par l'ALSH Ribambelle, afin de les conduire au Puy En Velay pour se faire vacciner

Jannick Colibert fait remarquer que la CAPEV devait s'occuper des transports mais que c'est la Commune qui est obligée de le faire et à ses frais.

### **Cotisations pour l'année 2021 à l'AMF et l'AMRF**

Madame la Maire informe que les appels à cotisations pour l'année 2021 des grandes associations nationales d'élus sont parvenues en mairie et propose d'y répondre favorablement, à savoir l'Association des Maires France pour un montant de 559.97 € et l'Association des Maires Ruraux 43 pour un montant de 100 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion pour 2021 à ces deux associations.

**École Sainte Thérèse : Modification de la convention de paiement des frais de restauration scolaire et Aide forfaitaire communale annuelle à l'OGEC (année scolaire 2020/2021) ;**

Madame La Maire rappelle aux membres du Conseil que lors de la séance du 21 Juillet 2020, il a été décidé que la préparation et la livraison des repas pour les élèves de l'école Ste Thérèse pour la rentrée scolaire 2020/2021 seraient assurées par la cantine municipale.

Aussi, depuis le début de l'année scolaire 2020/2021, les repas de l'ensemble des écoliers scolarisés dans les écoles de VOREY SUR ARZON sont préparés par le service de restauration scolaire communal basé à l'école publique.

Cependant, afin que la participation des parents aux repas puisse être reversée à la commune de Vorey, Madame la Maire rappelle qu'une convention fixant les modalités financières de ce service entre la commune de Vorey et l'OGEC a été approuvée lors de la séance du 26 Novembre 2020.

Néanmoins, dans un premier temps, l'OGEC souhaiterait que cette convention soit passée entre la Commune de Vorey, l'APEL et l'OGEC et dans un second temps, qu'une modification de l'article 5 de cette convention puisse avoir lieu comme suit :

**Article 5 :**

Il sera fait à la fin de l'année scolaire (mois de juillet), un bilan du fonctionnement de ce service, du nombre total de repas servis et au vu de ces éléments un calcul financier sera réalisé et donnera lieu au versement d'une aide de la commune à l'APEL, selon le calcul suivant :

**Élèves résidant à Vorey : (Coût réel d'un repas fabriqué et servi – le coût du repas payé par les parents) X le nombre de repas consommés par les écoliers Voreyziens de l'école Ste Thérèse.**

**Élèves ne résidant pas à Vorey : (Coût réel d'un repas fabriqué et servi – le coût du repas payé par les parents) X le nombre de repas consommés par les écoliers Voreyziens de l'école Ste Thérèse X 0.56 (coefficient)**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications de la convention tripartite entre la Commune, L'APEL et l'OGEC ;

**Budget Général : Ouverture de crédit pour le paiement de factures en investissement ;**

Les opérations d'investissement devant continuer d'être exécutées et ce, dès le 1<sup>er</sup> Janvier 2021, alors même que le budget 2021 n'est pas encore voté, le Conseil municipal autorise Madame la Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 126 848 € (voir Délibération prise le 8/01/2021) et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021 répartis comme suit :

Articles	Descriptions	Opérations	Libellés opérations	Montants TTC
21311	Nouvelle alarme incendie mairie	89	Travaux divers bâtiments	700
2132	Plaques plâtres (Garnier Matériel)	296	Rénovation ex local brocante	62
2132	Sol souple PVC (Weldom)	296	Rénovation ex local brocante	505
2138	Toiture local moto club	89	Travaux divers bâtiments	3 202
2138	Cheneaux local moto club	89	Travaux divers bâtiments	792
2138	Chauffe-eau local canoë	89	Travaux divers bâtiments	500
			<b>TOTAL</b>	<b>5 761</b>

**Proposition d'élagage de feuillus ;**

Madame la Maire laisse la parole à Gilles Dodet, 1<sup>er</sup> adjoint, qui indique que chaque année des travaux d'élagage sont réalisés pour entretenir les espaces publics arborés nombreux à Vorey, ainsi que la qualité sanitaire des arbres de la commune.

En 2021, il conviendrait de faire procéder à **l'élagage de 23 platanes situés Avenue Philibert Besson et 7 arbres (Peupliers, Érables et Frênes) situés Chemin du parcours de santé** (à proximité du terrain de foot).

Sur les 4 entreprises qui ont été sollicitées, 3 ont présenté les offres suivantes :

- **ETF Vérot** ..... **12 720 € TTC**
- **Frédéric Deville**..... **6 372 € TTC**
- **Kévin Dérocle**.....**4 860 € TTC**

Monsieur Dodet propose de retenir l'entreprise la moins disante, et le Conseil municipal décide, avec 1 abstention (Martine Mansuy) et 14 voix pour, de retenir Monsieur Kévin Dérocle pour un montant de 4 860 € TTC.

#### **Modernisation de l'éclairage public en LED au stade de foot (les deux terrains)**

Madame la Maire laisse la parole à Grégory Noël, Conseiller municipal délégué, qui expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Eclairage Public au stade de foot, afin de faire des économies de consommations et de répondre aux normes de classement du club. Un avant-projet de ces travaux ayant été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute Loire, il en ressort que pour le terrain d'honneur, l'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 40 108.55 € HT et à 11 010.47 € HT pour le terrain d'entraînement.

Gregory Noël informe que le Syndicat Départemental prendra en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation à hauteur de 55 % du coût HT des travaux, soit 422 059.70 € pour le terrain d'honneur et 6 055.76 € pour le terrain d'entraînement.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette modernisation de l'éclairage public en LED au stade de foot.

#### **Fête du jeu du 29 Mai 2021 : Charte avec la CAPEV**

Madame La Maire rappelle qu'en 2019 la Commune de Vorey Sur Arzon avait été choisie par la CAPEV pour accueillir la Fête du jeu en 2020. Néanmoins, cet évènement n'ayant pu avoir lieu en raison des conditions sanitaires, il a été décidé d'un commun accord de le reporter à 2021

Madame La Maire explique le Fête du jeu s'inscrit dans le cadre de la journée mondiale internationale du jeu dont la date est fixée au 28 mai. Cette fête, généralement célébrée en France, le samedi le plus proche du 28 mai, a pour but de mettre le jeu en valeur sous toutes ses formes. Elle aura lieu sur Vorey Sur Arzon le Samedi 29 Mai 2021 sur La coulée verte et l'esplanade du canoë et vers les tennis et le Village vacances

La CAPEV qui participe à hauteur de 3 000 €, a sollicité une aide d'un montant de 2500 € auprès de la CAF/MSA.

Cette Fête du Jeu est encadrée par une charte qui définit les objectifs et les valeurs de cet évènement. Après lecture du cahier des charges et afin de formaliser le partenariat avec la CAPEV, Madame la Maire propose aux membres du conseil municipal de signer la charte de la Fête du jeu. Le Conseil approuve à l'unanimité cette signature du cahier des charges.

#### **Demande de subvention :**

**Secours populaire :** Madame la Maire soumet au Conseil Municipal, la demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2021 formulée par le Secours Populaire, qui décide, à l'unanimité, d'accorder au Secours Populaire, pour 2021, une subvention de fonctionnement de 100 €.

**L'association A Capella :** Madame la Maire informe les membres du conseil de la demande de subvention de L'association A Capella au titre de l'année 2021 afin de pouvoir organiser des spectacles à l'Embarcadère, durant un weekend.

Elle présente le Compte de Résultats 2019/2020 et le Budget Prévisionnel 2020/2021 de l'Association, tous deux déficitaires respectivement de 558.20 € et 1319,77 €.

Madame la Maire laisse la parole à Jannick Colibert qui explique que les autres années, les sponsors permettent de financer les spectacles (location de l'Embarcadère, le régisseur et l'artiste). Pour 2019/2020, en raison de la crise sanitaire, l'association n'a pas eu de sponsors et pour 2020/2021 aucun sponsor n'est prévu pour le moment.

Afin de pouvoir fonctionner cette année, l'Association A Capella demande une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000 €.

Madame la Maire propose aux membres du Conseil municipal de verser à l'association A capella cette subvention exceptionnelle de 2 000 € permettant de relancer l'activité, et de conditionner le versement à la réalisation des spectacles durant le weekend.

Jannick Collibert ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle pour l'année 2020/2021, de 2 000 € à l'association A Capella, pour la réalisation des spectacles.

### **Bibliothèque : Convention d'objectifs entre les 11 communes de l'Emblavez et la CAPEV**

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal que la Communauté d'Agglomération du Puy En Velay (CAPEV) a approuvé, par délibération N°61 du 12 Avril 2018, la conservation de la compétence : coordination des animations entre bibliothèques.

Elle rappelle qu'antérieurement à cette décision, il existait sur le territoire de la communauté de communes de l'Emblavez un réseau de bibliothèques animé par une médiatrice du livre en charge de la coordination d'un réseau à l'échelle des 11 communes.

Madame la Maire laisse la parole à Martine Mansuy, Conseillère municipale, qui rappelle que le réseau des bibliothèques a cessé de fonctionner avec la création de la CAPEV.

Aussi pour permettre la poursuite de ces actions, Madame la Maire propose aux membres du Conseil municipal de signer « la convention d'objectifs entre les 11 communes de l'Emblavez et la CAPEV ».

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de cette convention.

### **Petites Villes de Demain : Proposition de convention d'adhésion entre la commune et ses partenaires**

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'après avoir souhaité aider 230 villes de France, par l'action " Cœur de Ville" dont le Puy en Velay, l'État a voulu aider les communes plus petites jouant un rôle de centralité de services, avec le programme "Petites villes de demain". Vingt-sept communes de la Haute-Loire ont été retenues dont Vorey sur Arzon. Pour information, trois communes de l'agglomération du Puy en Velay ont candidaté et ont été retenues : Craponne, Allègre et Vorey.

Ce programme Petites Villes de Demain permet un partenariat privilégié avec l'État et tous les partenaires pendant la durée du mandat municipal et permet le recrutement et le financement d'un poste de chef de projet, qui pourrait être mutualisé notamment entre les Communes de Vorey Sur Arzon et d'Allègre.

A ce jour, la Commune reste en attente de la circulaire du ministère qui actera les règles de financement.

Madame La Maire précise que ce programme PVD c'est aussi l'accompagnement d'experts permettant à la Commune de faire vivre ses projets.

Une première réunion PVD a eu lieu le 2/02/2021 par la Préfecture et une deuxième est prévue le 5/03/2021 avec les Maires de Craponne, Allègre et Vorey et les techniciens de la CAPEV et de la DDT.

Par ailleurs, afin d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires à élaborer et mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation, et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain, une convention d'adhésion Petites villes de demain devra être signée.

Madame la Maire présente aux membres du Conseil, le calendrier « Étapes clés du programme PVD » en précisant que la signature de la convention d'adhésion sera le point de départ des 18 mois maximum durant lesquels la commune devra préparer son projet de territoire et les premières actions.

Madame la Maire rappelle que l'étude de revitalisation menée par le cabinet Jasp et qui sera livrée en Octobre 2021, vient en appui du projet de territoire et que d'ores et déjà moult projets avaient été annoncés dans le plan de mandat municipal.

Madame la Maire donne lecture faite du projet de convention d'adhésion Petites Villes de Demain et le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la signature de la convention d'adhésion PVD.

#### **Moto Club : Réfection d'une toiture défectueuse du local communal ;**

La toiture du bâtiment communal situé à Moutet et mis à disposition du Moto Club de l'Emblavez étant en très mauvais état, et après une mise en concurrence des entreprises, Madame la Maire propose de solliciter la SARL Pinel pour intervenir sur la charpente et l'entreprise Jean Chambefort pour les travaux de zinguerie. Les deux devis d'un montant total de 3 992.26 € TTC, sont validés par les membres du Conseil.

#### **TDF Relais Sanimaux : Nouveau bail de location d'une durée de 20 ans :**

Madame la maire informe que la commune a été contacté par TDF (Direction Immobilière et Infrastructure) pour l'achat des terrains situés à Sanimaux et sur lesquels sont implantés un pylône relais, pour un montant de 100 000 € ou pour une poursuite de location, à partir d'un nouveau bail de 20 ans, de ces terrains pour un loyer de 9 000 € au lieu de 7778 € actuellement.

Les membres du Conseil décident, à l'unanimité, de signer un nouveau bail de location pour une durée de 20 ans avec TDF.

#### **Mag Arzon : Souhait de location d'un bâtiment communal**

Madame la Maire informe de la demande du Mag Arzon de louer le rez de chaussée du local de l'ex CCE, mais à ce jour, des éléments supplémentaires sont attendus.

Gilles Collange souligne que le souhait de la commune est d'étaler les commerces de Vorey tout le long de l'artère principale et qu'en plaçant ce commerce Place Henry Champagnac, on reconcentre les commerces au même endroit. Mikaël Grand informe que le Kfé des Ronds récupère la totalité du local et poursuit son activité.

Cécile Gallien explique que l'ex-brocante sera animée désormais avec l'arrivée des deux commerces dans les locaux de l'ex-brocante et que concernant les locaux communaux libérés par l'auto-école (qui s'est établie à 20 mètres, au rez de chaussée de l'ancienne Caisse d'Épargne), ceux-ci sont parfois visités par des personnes porteuses de projets.

Ainsi, la commune agit et essaie de trouver des porteurs de projets et des solutions.

#### **Compétence intercommunale de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines ;**

Madame La Maire informe les membres du Conseil que depuis 2020, une loi impose aux agglomérations d'assumer la compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines, à la place des communes.

Elle laisse la parole à Didier Saby qui relate la rencontre du jour avec la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la CAPEV, car la commune était prête à lancer le marché des eaux

pluviales et réalisation d'un trottoir piétonnier. Cependant la CAPEV doit maintenant se charger du recueil des eaux pluviales urbaines. Une étude est attendue.

La Commune doit réaliser une étude d'anticipation des travaux de gestion des eaux pluviales urbaines, attendue par la CAPEV.

### **Questions diverses.**

Projet citoyen : Madame la Maire informe que la date du 28 février 2021 (date de clôture des dossiers) et qu'une réunion sera à prévoir avec les membres de la commission.

Prestige de la République : Madame la Maire félicite Monsieur Duranton qui fait partie des 4 jeunes de Haute Loire retenus, par la Ministre Marlène Schiappa.

Enquête sur Vorey demain : Lancée auprès des Vorezyens et des personnes fréquentant Vorey, cette enquête est toujours en cours et il faut continuer à la remplir.

Mikaël Grand rappelle aux membres du Conseil que l'association des Vignerons a fait un don d'un pressoir à la commune et demande si son installation dans le virage du Fort est toujours d'actualité. Gilles Dodet explique qu'avant son installation, il faut agrémenter le lieu, y apporter de la terre pour l'aménager avec des vignes par exemple.

Mikaël Grand rappelle aussi que le char à Changeac (don d'une habitante à la commune) attend d'être rénové. Il pourrait être exposé à l'entrée de Vorey.

Après avoir demandé si d'autres membres du conseil voulaient prendre la parole pour évoquer d'autres sujets ou questions s'ils le souhaitaient, ce qui n'était pas le cas, Madame la Maire lève la séance à 23h10.